

Code de conduite éthique d'ICF

Il comprend 15 points qui sont autant d'engagements pris par ses membres:

1. Je me conduirai de manière à offrir une image positive de la profession de coach et je ferai en sorte de ne rien faire qui puisse porter atteinte à la compréhension ou l'acceptation par le public du coaching en tant que profession.
2. J'identifierai mon niveau de compétences de coaching de manière aussi juste que possible et je ne surévaluerai pas mes qualifications, mes connaissances ou mon expérience en tant que coach.
3. Au début de chaque relation de coaching, je m'assurerai que mon client comprend parfaitement les conditions de l'accord de coaching établi entre nous.
4. Je ne revendiquerai pas et ne ferai pas allusion à des résultats que je ne peux pas garantir.
5. Je respecterai le caractère confidentiel des informations transmises par mon client, sauf en cas d'autorisation expresse de divulgation par mon client ou d'exigences contraires par la loi.
6. J'obtiendrai la permission de chacun de mes clients avant de publier leurs noms comme clients ou références.
7. Je serai prompt à notifier mon client dans le cas où ce dernier ne bénéficierait plus de notre relation de coaching et où il lui serait plus bénéfique de travailler avec un autre coach ou une autre ressource; j'encouragerai alors mon client à entreprendre ce changement.
8. J'éviterai les conflits entre mes intérêts et ceux de mes clients.
9. À chaque éventualité de conflit d'intérêts, je discuterai de ce conflit aussi rapidement que possible avec mon client afin que nous puissions nous mettre d'accord sur la marche à suivre pour régler cette question d'une manière qui serve mon client au mieux.
10. Je révélerai à mon client, dans un délai aussi court que possible, les rémunérations que je pourrai recevoir de tierces parties pour communiquer le nom de ce client ou le conseiller.
11. J'honorerai chaque condition des contrats établis avec mes clients et, en cas d'entités séparées, avec ceux qui me rémunéreront pour le coaching de mes clients.
12. Je ne donnerai pas à mes clients, ou à des clients potentiels, d'informations ou de conseils que je sais être confidentiels, fallacieux ou en dehors de mes compétences.
13. Je reconnaitrai le travail et les contributions d'autrui. Je respecterai les copyrights, les marques de commerce et les droits de propriété intellectuelle et je respecterai la législation en vigueur, ainsi que mes accords concernant ces droits.
14. Je n'utiliserai les listes de membres d'ICF qu'en suivant les règles établies par ICF ou du chapitre ou du comité correspondant d'ICF.
15. J'effectuerai mon encadrement d'une manière compatible à la définition de coaching d'ICF et lorsque mes clients demanderont à connaître mes normes d'éthique, je les informerai de mon engagement et de l'accord de me conformer à l'engagement envers l'éthique et les normes de conduite éthique d'ICF.